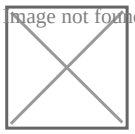

Devis ne correspond pas à la facture

Par **Bony**, le **22/04/2022** à **17:58**

Bonjour,

Je fais faire des travaux énergétiques chez moi par une plateforme qui rassemble plusieurs artisans.

J'ai signé un devis pour faire installer entre autre une VMC hygro B, ce qui implique qu'il faut des grilles de ventillation hygroreglable, seulement la personne qui est venue pour établir le devis à oublié de compter les grilles dans mon devis et ils me propose de m'installer une VMC hygro À qui ne nécessite pas ces grilles.

Seulement je ne suis pas d'accord car j'ai signé le devis pour une hygro B certes sans les grilles mentionnées ce qu'ils veulent me faire payer en supplément si je veux une hygro B.

Il n'est pas question que je paye en supplément, c'est une erreur de leur part, mais du coup ils vont m'installer une hygro À, et la facture portera sur une hygro À et mon devis sur une hygro B.

Quel recourt je pourrais avoir ?

Merci de votre réponse c'est urgent ils viennent me poser ça lundi.

Par **jodelariege**, le **22/04/2022** à **18:52**

bonjour

l'artisan pourrait se prévaloir de 'l'erreur flagrante"

"https://www.monastucesetconseils.be/2019-12/une-erreur-de-calcul-dans-votre-devis-WAACBAAR_EU22210201"

tapez le lien sur votre ordinateur

en effet vous allez bénéficier d'une hygro B à 1000 euros (par exemple),prix de l'hygro A , alors que l'hygro B coute 1500 euros....

et pour les assurances il faut que tout soit correct en cas de problème :vous devez avoir la facture qui correspond à votre hygro posée;

à mon avis vaut mieux payer le supplément demandé et avoir le matériel que vous souhaitez .....et le service aprés vente ensuite avec un artisan satisfait

mais ce n'est que mon avis.....

Par **miyako**, le **23/04/2022** à **18:06**

Bonjour,

Je suis également du même avis ,car passer par la case tribunal ,vous reviendra plus cher et pas du tout certain d'un résultat en votre faveur .De toutes façons avant la case tribunal ,vous devrez faire une tentative de conciliation.La justice est lente voir même très lente !!

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés